



DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX-CARTE GRISE)

OÙ DÉPOSER SA DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ?

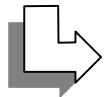
CHEZ UN PROFESSIONNEL DE L'AUTOMOBILE CONVENTIONNÉ

Ce professionnel de l'automobile peut prendre en charge votre demande d'immatriculation suite à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Consultez la liste des professionnels conventionnés sur le site internet de l'ANTS :
www.ants.interieur.gouv.fr

AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE VOTRE CHOIX

PRÉFECTURE D'INDRE ET LOIRE



Inutile de vous déplacer..., privilégiez la voie postale !

Adressez le dossier complet accompagné d'une enveloppe affranchie au tarif ordinaire, libellée aux nom et adresse du demandeur, à l'adresse suivante :

**PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
SERVICE DES CARTES GRISES
37925 TOURS CEDEX 9**

VOUS PRÉFÉREZ VOUS DÉPLACER ?

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE DES GUICHETS :

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H30

FERMETURE CHAQUE 1^{ER} JEUDI DU MOIS

ATTENTION, à compter du 1er janvier 2011, l'accueil « cartes grises » est regroupé sur un seul site : la Préfecture de TOURS

Pour limiter les délais d'attente, un guichet spécialisé est dédié à l'accueil des usagers présentant un dossier complet, accompagné d'une enveloppe affranchie au tarif simple libellé à leur adresse et procédant au **paiement de leur certificat d'immatriculation au moyen d'un chèque bancaire ou postal.**

Le certificat provisoire d'immatriculation (CPI) vous est adressé dans les 48 heures.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :



Contacts et liens utiles :

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE ☎ 0821.80.30.37 de 13h30 à 16h00

Les sites : www.service.public.fr ou www.interieur.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr ou www.ants.interieur.gouv.fr

Pour obtenir un certificat de non gage : Téléc@rtegrise



LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

- Imprimé « Demande de certificat d'immatriculation » (cerfa n°13750*01) téléchargeable ou disponible en mairie, préfecture ou sous-préfecture, dûment complété **daté et signé par le(s) acquéreur(s)**. En cas de demande à plusieurs noms, chaque acquéreur doit signer la demande. *Aucune demande de certificat d'immatriculation ne peut être complétée ou signée par une tierce personne même munie d'une procuration.*
- Justificatif d'identité **en cours de validité** de tous les acquéreurs (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire...).
- Justificatif de l'existence légale pour les personnes morales de type industriel, commercial ou civil, entreprises individuelles, associations (extrait K bis ou L bis et récépissé de déclaration des statuts pour les associations)
- Justificatif de domicile (ex : factures gaz, électricité ...).+ attestation d'hébergement et pièce d'identité de l'hébergeant, en cas de domiciliation chez un tiers. **Attention, les attestations d'assurance auto, les relevés d'identité bancaire et les factures d'eau ne sont pas admis**
- Mandat d'immatriculation pour les véhicules en location
- Paiement : se reporter aux rubriques « tarifs » correspondantes
- Pièces complémentaires ci- dessous selon le motif de la demande

MOTIF DE LA DEMANDE	TARIF N°	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT DANS LES CAS SUIVANTS
Changement de propriétaire	①	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de cession dûment complété, sans rature ni surcharge, daté et signé par le(s) vendeur(s) . L'heure de cession doit être obligatoirement mentionnée. ▪ Carte grise revêtue de la mention « vendu le date + heure » suivie de la signature du vendeur <p>Contrôle technique datant de moins de 6 mois pour les véhicules de + de 4 ans.</p>
Duplicata (perte ou vol) Carte grise détériorée	②	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle technique en cours de validité ▪ Carte grise ou Récépissé de déclaration de vol établi par les services de police ou de gendarmerie ▪ ou Déclaration de perte dûment complétée (imprimé cerfa n°13753*01) téléchargeable.
Changement de domicile	③	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat des douanes (mod.846A) pour les véhicules en provenance d'Outre-mer ☞ Véhicule immatriculé selon l'ancienne numérotation : ex 0000 AA 00 ▪ Original carte grise. Conservez le coupon détachable qui vous permet de circuler pendant 1 mois. Un nouveau certificat vous sera adressé par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ☞ Véhicule immatriculé dans le SIV : ex AA-000-AA 3 premiers changements d'adresse ▪ Copie de la carte grise. Conservez le titre original, une étiquette à y apposer vous sera adressée par l'ANTS 4^{ème} changement d'adresse déclaré depuis la dernière édition de carte grise ▪ Original carte grise. Conservez le coupon détachable qui vous permet de circuler pendant 1 mois Un nouveau certificat vous sera adressé par l'ANTS.
Changement d'état matrimonial	④	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte grise ▪ Contrôle technique en cours de validité <p>DIVORCE : - Extrait du jugement de divorce ou convention de partage ou acte de séparation de biens. Ces documents devront préciser le véhicule attribué à l'un des conjoints .</p> <p>MARIAGE : Extrait acte de mariage ou copie du livret de famille</p>
Décès	④ ou ① si tiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ACTE NOTARIÉ OU CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ (DÉLIVRÉ EN MAIRIE) PRÉCISANT LA LISTE DES HÉRITIERS ▪ Lettre de désistement de tous les héritiers + attestation du juge des tutelles en cas d'héritier mineur ▪ Carte grise ▪ Contrôle technique en cours de validité en cas de transfert du véhicule à un héritier direct ▪ Contrôle technique datant de moins de 6 mois en cas de transfert du véhicule à un tiers



**AVEC LA NOUVELLE IMMATRICULATION DES VÉHICULES,
NE VOUS DÉPLACEZ PLUS AUX GUICHETS D'ACCUEIL !!!**

VOUS POUVEZ CONSULTER
LA CARTE DES PROFESSIONNELS HABILITÉS
PRÈS DE CHEZ VOUS
SUR LE SITE DE L'ANTS :
www.ants.interieur.gouv.fr



LE SIV EN INDRE-ET-LOIRE :

150 PROFESSIONNELS ONT SIGNÉ UNE CONVENTION SIV EN INDRE-ET-LOIRE

UN SYSTEME PLUS SIMPLE :

VOUS POUVEZ DÉSORMAIS REMPLIR EN LIGNE LES FORMULAIRES CERFA SUIVANTS :

- DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
- DÉCLARATION DE CESSION D'UN VÉHICULE
- DÉCLARATION DE PERTE OU DE VOL DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

LE SIV : SUIVI DES TITRES

VOUS POUVEZ SUIVRE LA PRODUCTION DE VOTRE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
DIRECTEMENT SUR LE SITE DE L'ANTS

SAVEZ-VOUS QUE.....

PLUS DE 30 % DES DOSSIERS DÉPOSÉS SONT INCOMPLETS :

DEMANDE NON SIGNÉE, ABSENCE DE PAIEMENT (CHANGEMENT D'ADRESSE NOTAMMENT)
CHÈQUE NON SIGNÉ, JUSTIFICATIF DE DOMICILE NON ADMIS....

**A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011, LE DÉPÔT DES DEMANDES EST REGROUPÉ
SUR UN SEUL SITE : LA PRÉFECTURE DE TOURS**

**EVITEZ L'AFFLUENCE DES GUICHETS :
PRIVILEGIEZ VOS DEMARCHES A DISTANCE**